

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
24 septembre 2025

PUBLIE LE : 30 SEP. 2025

Délibération n°250924-3 : Décision budgétaire modificative n°2

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par la Présidente le dix-sept septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Emmanuelle RAMPAZZO**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, PRESIDENTE
José DESTANG, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

ABSENTS EXCUSES

Pouvoirs

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Monsieur Cyril SCHUSTER, Directeur du Pôle culturel et sportif d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

<u>Nombre de communes</u>	:	2
<u>QUORUM</u>	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	0
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

OBJET : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2**RAPPORTEUR :** La Présidente**VU** le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-11 ;**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget primitif du Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes / Marly-Le-Roi ;**VU** la délibération n°250401-2 portant adoption du budget primitif 2025 ;**VU** la délibération n°250521-1 portant adoption de la décision budgétaire modificative n°1 ;**VU** la délibération n°250617-5 portant adoption du budget supplémentaire ;**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à une décision budgétaire modificative n°2 afin d'ajuster les crédits dans le cadre du passage en autonomie de la comptabilité du Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes / Marly-Le-Roi ;**LE COMITE,**Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,**DECIDE :****D'ADOPTER** la décision budgétaire modificative n°2 de l'exercice 2025, qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement, au niveau du chapitre, ainsi qu'il suit :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/Compte	Libellé	Montant €	Chapitre/Compte	Libellé	Montant €
20- 2051	Concessions et droits similaires	+15 000€	021	Virement à la section d'investissement	+15 000€
TOTAL DEPENSES		+15 000 €	TOTAL RECETTES		+15 000 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/Compte	Libellé	Montant €	Chapitre/Compte	Libellé	Montant €
62 - 62268	Autres honoraires conseils	-20 000€			
65 - 65818	Autres redevances pour concessions, brevets, licences	+5 000€			
023	Virement à la section d'investissement	+15 000€			
TOTAL DEPENSES		0 €	TOTAL RECETTES		€

Fait à Marly-le-Roi, le 30/09/2025

Transmis en préfecture et affiché le 30/09/2025

Pour Extrait Conforme

José DESTANG
Secrétaire de séance

Emmanuelle RAMPAZZO
Présidente du Syndicat Intercommunal